

Droit – Economie – Sciences sociales

**Session :**                                    Septembre 2019  
**Année d'études :**                        Première année de master Droit  
**Discipline :**                                Droit civil 1 (droit du crédit) – UEF 1  
**Titulaire du cours :**                    M. Philippe Théry

**Documents autorisés :**    Codes et documents officiels

Les étudiants traiteront l'un des deux sujets suivants :

**Sujet théorique :**

*Le dirigeant social caution.*

**Sujet pratique :**

*Les étudiants traiteront le cas pratique suivant :*

1- Monsieur Carême, marié à Mme de Mardi Gras, dirige la société « Au bon bec » qui commercialise du matériel de cuisine. Son activité est financée par la banque du Commerce et de l'Artisanat réunis.

Par acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> juillet 2002, M. Carême s'est engagé à garantir « tous les crédits accordés par la banque du Commerce et de l'Artisanat réunis à la Sarl Au bon bec ». L'acte comporte la mention manuscrite suivante :

« Bon pour caution solidaire comme dessus, à Yvetot, le 1<sup>er</sup> juillet 2002 »

Signé : Carême

Il est annexé à l'acte de cautionnement un document, signé de Mme de Mardi Gras, dans lequel elle déclare donner son consentement à l'acte.

2- La société se développe de manière régulière et décide de se lancer dans une nouvelle activité : la préparation de plats cuisinés sous vide. La société conclut un important contrat d'approvisionnement avec l'Université d'Etat de Syldavie septentrionale. Il est contractuellement convenu que les plats doivent être préparés en respectant les exigences religieuses locales. En considération de ce contrat, une garantie à première demande est constituée au profit de l'Université par l'Union des banques syldaves (UBS) qui de son côté, obtient une contre-garantie de la Banque du Commerce et de l'Artisanat réunis. Cette garantie, constituée pour un délai de 24 mois à compter de sa signature, précise que la Banque s'oblige à payer une somme fixée dans l'acte si l'Université en fait la demande, demande à laquelle devra être joint un document précisant les raisons qui justifient l'appel de la garantie.

Quelque temps après, l'Université appelle la garantie en précisant, dans le document joint, qu'un lot de plats cuisinés n'a pas été préparé selon les prescriptions requises. Le représentant de la société ABB obtient que le lot contesté soit examiné par l'autorité religieuse à qui elle a confié le soin de surveiller ses préparations. Un document, établi à la suite de cet examen, atteste que les lots contestés ont bien été préparés conformément aux exigences religieuses.

Quel parti la société ABB peut-elle tirer de ce document ?

3- L'Université n'ayant pas renouvelé le contrat, la société ABB se trouve en difficulté. M. Carême décide alors de demander le bénéfice d'une procédure de sauvegarde. Le tribunal de commerce adopte un plan prévoyant un remboursement en trois ans à hauteur de 90% des créances déclarées dans la procédure. La banque, ayant déclaré une créance de 1852032 € assigne M. Carême en paiement de cette somme. Il vous consulte sur les points suivants :

- La demande de la banque est-elle fondée ?
- Peut-il invoquer la nullité du cautionnement en raison des lacunes de la mention manuscrite du contrat de cautionnement ?

Soucieuse d'accroître ses garanties, la Banque du commerce et de l'Artisanat réunis obtient l'autorisation d'inscrire une hypothèque judiciaire sur un immeuble appartenant à Madame de Mardi Gras. Cette dernière vous demande s'il existe des arguments qui permettraient de contester cette autorisation.\*

4- Le père de Madame de Mardi Gras est mort en décembre 2018. Il a laissé quatre héritiers qui ont accepté sa succession certes importante mais assez embrouillée en raison de ses nombreuses activités. Notamment, il avait consenti en 2010, sur un immeuble attribué à la suite du partage à Madame de Mardi Gras, une hypothèque pour garantir à hauteur de 2,5 millions d'euros, les crédits qui seraient octroyés à l'une des sociétés dont il était le dirigeant. La créance de la banque, qui se montait à 1,8 millions d'euros à la fin de 2018 atteint aujourd'hui près de 3 millions d'euros. Inquiète de cette brusque dégradation de la situation, la banque décide de mettre en œuvre les garanties dont elle dispose et saisit l'immeuble reçu par Madame de Mardi Gras pour avoir paiement des sommes qui lui sont dues.

Madame de Mardi Gras vous demande quels sont les moyens qu'elle pourrait opposer à la banque.

---

\* En faisant abstraction de toute considération procédurale.